

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016 A 20 HEURES 30**

- **PRESENTS** : MM. DROUAL Christian, BREGER Jean-François, LOUËR Yvette, GUERRANT Gérard, LUCAS Mireille, HALIMI Alain, ETIENNE Patricia, GUERRIER Jean, LE THIEC Danièle, GUYOT Michel, BLEHER Michel, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, NOGUET Hervé, DEGANE Katty, SEURET Sylvain, MICHELO Dominique, LE MENACH Annabelle, LE PENUIZIC Jean-Marc, MITOUARD Nolwenn
- **ABSENT(S) EXCUSE(S)** : LE COINTE Noémie a donné pouvoir à BREGER Jean-François
DEGREZ Danielle a donné pouvoir à DROUAL Christian
LUCAS Benjamin
- **SECRETARE** : NOGUET Hervé

1 FINANCES – URBANISME – ECONOMIE

1.1 Lancement consultation pour un emprunt et ligne de trésorerie

Le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2016 par laquelle il a été décidé de lancer une consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et la souscription d'un emprunt à court terme.

Ligne de Trésorerie :

Crédit Agricole :

- Montant plafond : 500 000 €
- Taux Euribor 3 mois + marge 1.60 %
- Base de calcul exact 365 j
- commission d'engagement néant
- commission de non utilisation néant
- Frais de mise en place : 0.15 %
- Montant minimum des tirages et remboursement : 10 000 €

Le Crédit agricole propose que l'échéance de la ligne de trésorerie soit modifiée (octobre 2016/octobre 2017).

Crédit Mutuel :

- Montant 300 000 €
- Taux Euribor 3 mois + marge 1.25 % index TI3M
- Base de calcul : 360 j
- Commission d'engagement : 0.25 %

- Commission de non utilisation : néant
- Montant minimum des tirages et remboursement : 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Agricole, répondant à la demande quant au montant plafond de la ligne de trésorerie, et en sollicitant une échéance à fin octobre 2016.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande d'emprunt à très court terme, permettant d'assurer une trésorerie.

1.2 Emprunt souscrit pour le financement du lotissement les Jardins de la Vilaine – remboursement partiel par anticipation

Le Maire informe le Conseil que la vente de lots du lotissement des Jardins de la Vilaine, et un excédent de trésorerie, permettent de rembourser par anticipation l'emprunt n° 10000013768 souscrit auprès du crédit agricole à cet effet par délibération du 25 juin 2013.

Emprunt n° 10000013768 réalisé le 16/12/2013

Montant : 300 000 € sur 60 mois, utilisation 300 000 €

Un premier remboursement de 100 000 € a été réalisé au 30/11/2015. La commission finances a souhaité réaliser un second remboursement de 80 000 € en 2016. La commune dispose actuellement de la trésorerie nécessaire pour effectuer ce remboursement. Les intérêts courus s'élèvent à 68.66 € pour un remboursement au 05 octobre 2016, selon simulation réalisée en date du 21/09/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement par anticipation de l'emprunt visé ci-dessus d'un montant de 80 000 € et versement des intérêts dus de 68.66 € conformément à la simulation réalisée par l'établissement bancaire le 21/09/2016.

1.3 Renouvellement de contrat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan

Le Maire explique que le contrat passé avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan, pour les prestations en hygiène alimentaire et analyse de l'eau, vient à expiration. Aussi il y a lieu de le renouveler.

Les conditions tarifaires proposées sont de 468.91 € HT comprenant le forfait annuel en hygiène alimentaire (360.33 € HT) et le forfait annuel pour analyse de l'eau au restaurant scolaire (108.58 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de prestation en hygiène alimentaire et analyse de l'eau pour la restauration municipale, avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan, et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

1.4 Avis sur le PLU de la Commune de Noyal Muzillac

Le Maire explique que la Commune de Noyal-Muzillac a adressé son projet de Plan Local d'Urbanisme, pour lequel la commune de Péaule doit émettre un avis.

Après examen du projet de PLU sur la commune de Noyal-Muzillac,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLU sur la commune de Noyal-Muzillac.

1.5 Vente d'une parcelle communale à bâtir – avis du Conseil Municipal

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée YO 182 d'une contenance de 6 a 37 ca, située en centre bourg en zone constructible Ub du PLU.

France Domaine a estimé le prix de cette parcelle à 50 000 € en avril 2016.

Le bureau municipal propose de mettre en vente cette parcelle par tout moyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en vente de cette parcelle, et autorise le maire à signer tout document lié à la mise en vente de cette propriété.

2 TRAVAUX ET VOIRIE

2.1 Création de 2 parkings aux abords de l'école La Colombe, sécurisation des accès et réaménagement de l'avenue des Carrières – Attribution du marché

Le Maire rappelle que la procédure de Déclaration d'Utilité Publique est terminée, que le montant des indemnités d'expropriation ont été fixées, et versées, et que la commune peut disposer des biens depuis le 1^{er} septembre 2016

Une consultation a donc été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, par voie de presse et par voie dématérialisée sur le site e-megalis le 11/09/2016.

6 offres ont été reçues, et ont été déclarées recevables pour chacun des 2 lots

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 septembre 2016, a procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des offres suivantes

Lot 1 – Terrassements/voiries/eaux pluviales/mobiliers

- EUROVIA	340 813.30 € HT
- CHARIER TP	288 663.12 € HT
- EIFFAGE	268 400.00 € HT
- BVTP	314 880.50 € HT
- COLAS	303 115.60 € HT
- LEMEE TP	308 345.31 € HT

Lot 2 Aménagements paysagers/maçonneries

- ATLANTIC PAYSAGE 22 472.96 € HT
- MORICE Pascal 22 744.19 € HT
- GOLFE BOIS Création 26 570.78 € HT
- DUVAL Paysage 24 937.33 € HT
- TECHNATURA 29 231.36 € HT
- IDVERDE 26 350.00 € HT

Après vérification des offres remises pour le lot n° 1, une demande a été adressée aux 2 entreprises les moins disantes, leur précisant que leurs offres pouvaient être qualifiées d'anormalement basses par rapport aux autres. Il leur a été demandé de les vérifier, d'apporter des précisions et justifications des prix, et de confirmer le maintien ou non de leur offre.

La commission réunie le 29 septembre 2016 a examiné les réponses apportées, justifiant et confirmant les offres adressées et a proposé de retenir, en fonction des critères définis au règlement de consultation, les offres suivantes :

Lot 1 – Terrassements/voiries/eaux pluviales/mobiliers

- EIFFAGE 268 400.00 € HT classée n° 1.

Lot 2 Aménagements paysagers/maçonneries

- ATLANTIC PAYSAGE 22 472.96 € HT classée n°1

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer le marché de travaux de sécurisation des abords de l'école La Colombe, création de 2 parkings et réaménagement de l'avenue des carrières à

- EIFFAGE pour un montant de 268 400.00 € HT pour le lot n° 1 Terrassements/voiries/eaux pluviales/mobiliers
- ATLANTIC PAYSAGE pour un montant de 22 472.96 € HT pour le lot n°2 Aménagements paysagers/maçonneries
- autorise le Maire à signer les marchés et tous actes y afférents.

2.2 Travaux d'aménagement et d'extension du bâtiment de la Poste – attribution de la Maîtrise d'Oeuvre

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié au Cabinet BURGAUD une étude de diagnostic (état des lieux, esquisse, estimation) pour l'aménagement et l'extension du bâtiment de la Poste, afin d'y réaliser une maison multi services pouvant accueillir la médiathèque, la poste, le point I, un accès internet... Cette étude a permis de réaliser des dossiers de demande de subvention.

Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre de la phase travaux au cabinet

Burgaud qui a adressé un devis d'un montant de 23 650.00 € HT.
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et extension du bâtiment de la Poste pour y réaliser une maison multi-services, au cabinet Burgaud 1 ZC du Rodoir 56130 La Roche Bernard, pour un montant de 23 650.00 € HT

2.3 Eclairage public – rénovation suite à vol de câble – rue du Général de Gaulle- convention avec Morbihan Energies

Le Maire explique qu'un vol de câbles électriques a eu lieu sur dans les coffrets éclairage public, rue du Général de Gaulle.

Le devis réalisé par Morbihan Energies est estimé à 4 500 € HT. L'assurance de la Commune doit prendre en charge les dégâts déduction faite d'une franchise de 1 001 €

Ainsi, une convention a été établie avec Morbihan Energies pour formaliser les conditions de réalisation de ces travaux, ainsi que leur règlement.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de financement et de réalisation passée avec Morbihan Energies pour les travaux visés ci-dessus. Il est précisé que les montants indiqués sont prévisionnels, et qu'ils sont susceptibles de réajustement à la fin des travaux.

3 PERSONNEL

3.1 Revalorisation de la prime de fin d'année pour 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une prime de fin d'année a été dès 1980 au personnel, versée par le Comité d'œuvres Sociales Intercommunal, et la délibération du 21 octobre 1997 l'instituant sur le budget communal, et la soumettant à revalorisation chaque année.

La base de calcul de l'indice des prix à la consommation réalisée par l'INSEE a changé en janvier 2016. L'année 2015 devient l'année de base 100.

L'INSEE a établi l'indice IPC à 100.59 en août 2016 soit + 0.2 % sur un an.

Le montant de la prime 2015 était de 1 285 €, elle serait de 1287.57 € pour 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- fixe à 1288 € par agent à temps complet le montant de la prime pour l'année 2015. Pour les agents à temps non complet, le montant de la prime sera calculé au prorata du temps de travail effectif.

Pour mémoire l'enveloppe globale annuelle de la prime était de 28 717 € en 2015

4 SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE

4.1 Demande de la commune de Noyal-Muzillac pour accueillir des enfants Noyalais à l'ALSH de Péaule – Signature d'une convention

Le Maire explique que la commune de Noyal-Muzillac a sollicité la commune de Péaule pour accueillir des enfants fréquentant l'ALSH de Noyal-Muzillac.

En effet, le personnel d'animation de Noyal-Muzillac sera en formation les 19, 20 et 21 octobre 2016, et l'ALSH sera donc fermé. Aussi, le service animation jeunesse de Péaule est sollicité pour accueillir les enfants de Noyal-Muzillac à Péaule, ce qui concerne environ 5 enfants.

La Commune de Noyal-Muzillac, propose à la Commune de Péaule de passer une convention, afin que les familles Noyalaises bénéficient des tarifs appliqués aux Péaulais, la Commune de Noyal-Muzillac s'engageant ainsi à verser le coût du restant à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Commune de Noyal-Muzillac en vue de régler les conditions d'accueil des enfants des familles Noyalaises à l'ALSH de Péaule, pour la période du 19 au 21 Octobre 2016.

5 SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

5.1 Armoricaïne : prise en charge d'un éducateur sportif

Le Maire rappelle que la commune soutient l'Armoricaïne, sections Foot et Basket, par une aide financière pour la prise en charge d'éducateurs sportifs.

Afin de renouveler cette action éducative en direction des jeunes de la commune, et dans un souci de gestion et d'équité, le Conseil Municipal propose d'allouer une somme maximum de 2 700 € à l'Armoricaïne, bureau central, à charge pour l'association d'affecter les heures d'intervention pour les entraînements de chaque section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une somme maximum de 2 700 € pour la prise en charge d'éducateurs sportifs qui assureront des entraînements des sections. La répartition entre section sera de la responsabilité du bureau central. Cette prestation sera versée à Profession Sport en fonction des interventions effectuées et dans la limite de la subvention attribuée.

5.2 Location de la salle Océane par un groupe de particuliers – aménagement du tarif

Le Maire explique que deux personnes se sont présentées en même temps pour réserver la salle La Grange pour une même date.

Une des 2 personnes, représentant un groupe de particuliers Péaulais souhaitant réserver la salle pour un repas de quartier, a laissé la priorité à l'autre, et il lui a été

proposé de réserver la salle Océane. Cependant, le tarif de la salle Océane est plus élevé.

Aussi, compte tenu qu'il s'agit d'un repas, non pas de famille, mais pour un groupe de particuliers Péaulais, il est proposé de ramener le tarif de location à celui de la salle La Grange, soit 80 € comme initialement prévu pour les finances de ce groupe.

Le bureau municipal a émis un avis favorable en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à titre exceptionnel le tarif de location de la salle Océane à 80 €, pour le groupe de particuliers qui organise un repas de quartier le 24 septembre 2016.

5.3 Association ACCA de Péaule – demande de subvention

Le Maire explique que l'association ACCA de Péaule a fait parvenir une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2016, le 23 août 2016.

Il rappelle que l'échéance pour le dépôt des demandes de subvention était fixée au 31/12/2015.

La Commission vie associative a émis un avis défavorable aux motifs que la demande était parvenue hors délais, et que les comptes fournis n'étaient pas complets.

Le bureau municipal souhaite accorder une subvention pour 2016, qui pourrait être réduite par rapport à celle versée en 2015 (pour mémoire 522 euros), pour tenir compte du fait que la demande n'est pas parvenue dans les délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à l'association ACCA de Péaule d'un montant ramené à 300 € pour l'année 2016, par

17 voix favorables

5 abstentions (Nathalie Ryo, Hervé Noguét, Dominique Michelot, Michel Bleher, Marie-Annick Le Goff)

6 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

6.1 Arc Sud Bretagne

Commission économie

Commission Culture

Commission Environnement

Transports scolaires

6.2 Compte-rendu par les délégués des diverses structures intercommunales

• SMBVT – Rapport d’activité 2015

Voir Synthèse en annexe

7 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Repas du CCAS le 29/10/2016 - présents
- Point sur les travaux en cours
- Voyage à Paris du CME, mercredi 26 octobre
- Enquête publique pour les travaux de la passerelle de Foleux (du 13/10 au 16/11)
- Déconstruction de la maison Sprocq
- Inauguration aux jardins de la Vilaine – logts Armorique Habitat le 25/11 à 15 h 30
- Site internet
- Semaine bleue
-

Le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 4 octobre 2016